

Séance du 24 février 2021



**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT QUATRE FEVRIER, à DIX HUIT HEURES TRENTE,** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

**PRESENTS :** Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Laëtitia BORDELIER, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Agathe IACOVELLI, Yann GALLAY, Nicolas MARCHAND, Aurélien TESSIAUT, Thierry GROSSAT, Tifanny RIBEIRO, Michel RAYMOND, Patrick CHARRONDIERE, Kévin GAREL.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :** Emel OZTURK à Richard SIMMINI, Guy BRULLAND à Patrick CHARRONDIERE, Amina LEGHNIDER à Kévin GAREL.

**ABSENT(S) :** Myriam CHIKKI, Adrien LASSERRE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **Informations préalables**

- Le Département de l'Ain : Avis favorable de **67 331 €** pour les travaux d'aménagement de l'avenue Guigue et de la rue des Orfèvres au titre de la dotation territoriale DETR
- Le Département de l'Ain : Avis favorable de **9 576 €** pour la fourniture et la pose d'arceaux de stationnements sécurisés pour les vélos et de 2 stations solaires de recharge pour les vélos au titre de la mobilité durable
- Avis défavorable pour la demande de subvention au titre de la DETR-DSIL relatif à l'aménagement de trottoirs secteur Jolibois **41 457 € (délibéré le 14 octobre 2020)**
- Avis défavorable pour la demande de subvention au titre de la DETR-DSIL relatif à l'aménagement de voirie communale de l'avenue Guigue et de la rue des Orfèvres **134 662 € (délibéré le 14 octobre 2020)**
- Bilan subventions acquisition de vélo à assistance électrique :
  - Sur totalité des dossiers, 13 ont été reçus en 2020
    - 8 dossiers pour un montant de 3 059.99 €
    - 1 dossier en instance de paiement : subvention de 300 € (financement du vélo en plusieurs mensualités)
    - 4 dossiers en instance de paiement (crédits insuffisants) : 1579.99 €
    - 2 dossiers réceptionnés depuis le début d'année 2021 : subvention possible : 800 €

- **L'Ecoquartier des Orfèvres décroche aujourd'hui le niveau 2 de labellisation de la démarche écoquartier portée par le Ministère de la Transition écologique.** Les labels EcoQuartier ont été officiellement décernés le 9 février 2021 lors du séminaire « Habiter la France de demain ». Le 2<sup>ème</sup> niveau correspond à l'engagement du chantier et à sa conformité à la charte EcoQuartier. L'écoquartier Trévoltien est salué pour son intégration des enjeux du territoire, son exemplarité en matière de vivre-ensemble, son anticipation foncière, son attention particulière pour les filières biosourcées et la performance énergétique du groupe scolaire.

- Thierry Grossat convié à une réunion pour des travaux devant **l'ancien hôtel de l'Europe** (pour les réseaux) a pu voir l'avancement des travaux avec les explications du propriétaire.

Nous avons beaucoup de chance d'avoir un acquéreur soucieux de bien faire et du détail à tous les points de vue ! La patience des trévoltiens sera récompensée !!

L'arrière-partie du bâtiment date du XV<sup>ème</sup> siècle et sera transformé en 8 logements + salle de réunion au rez-de-chaussée (photo n°20210211\_091400).

La partie avant, comme vous le savez tous, sera un restaurant/brasserie d'au moins 80 couverts.

Ce que vous pouvez voir avec la photo n°20210211\_090850, c'est une cour intérieur qui pourra mettre en valeur l'escalier en pierre du XV<sup>ème</sup> siècle.

L'isolation de toutes les pièces (photo n°20210211\_091839) ont été réalisées avec des plaques de chanvre et lin et cela donne une spectaculaire acoustique !!

#### **Approbation du PV de la séance du 27 janvier 2021**

*Mon sieur Kevin Garel demande un rajout au point 7  
Kevin Garel regrette de ne pas avoir eu assez d'éléments avant le conseil notamment une étude démographique et avis de l'inspecteur*

***Le Procès-Verbal du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.***

## **1. ZAC CENTRE OUEST – AVENANT N° 8 AU CONTRAT DE CONCESSION**

La Commune de TREVOUX et la SEMCODA ont signé, le 27 février 1995, un traité de concession d'aménagement au sens de l'article L 300-4 alinéa 2 du code de l'urbanisme, pour la réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Centre Ouest à TREVOUX.

Le dossier de création de la ZAC Centre Ouest a été approuvé par le Conseil Municipal de TREVOUX le 30 janvier 1995.

Le dossier de réalisation, comprenant entre autres le Plan d'Aménagement de Zone, a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 13 novembre 1995.

L'avenant n°7 au Traité de Concession initial ayant été signé pour une durée de 3 ans, il doit dès lors expirer le 27 février 2021.

Ainsi, et afin de permettre l'achèvement de cette opération, les parties ont convenu de proroger la durée de validité du traité de concession précité, de trois années supplémentaires. Dès lors, ce traité expirera à la date du 27 février 2024.

VU le projet d'avenant joint en annexe,

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide**

- ✓ ***D'APPROUVER*** le projet d'avenant n°8 concernant la prorogation pour 3 ans de la durée de validité du traité de concession ;
- ✓ ***D'AUTORISER*** le maire à signer cet avenant.

## **2. PLAN VELO COMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION POUR DIVERS MATERIELS ET MOBILIERS AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES AU TITRE DU CONTRAT « DOMBES SAONE »**

L'objectif principal de ce projet est de promouvoir l'utilisation et la pratique du vélo à Trévoux en offrant davantage de lieux de stationnement sécurisés pour les cycles mais également en proposant d'autres services tels que des lieux de réparation et de recharge pour vélos électriques ou des box sécurisés connectés.

La collectivité souhaite étoffer son parc de stationnement vélos sécurisés et installer deux stations de recharge solaire pour vélos électriques afin d'inciter à la pratique de la mobilité durable. En complément, 30 supports vélos seront installés un peu partout dans la commune, en privilégiant les zones stratégiques telles que les écoles, les gymnases, ... Des box sécurisés de stationnement pour cycles seront également installés dans le cœur de ville historique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du contrat « Dombes Saône ».

A ce titre, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus)	Taux	Montant
Fourniture et pose de 30 arceaux et de 2 stations de recharge pour vélos	47 880 €	Dotation territoriale Conseil Départemental	8 %	9 576 €
Fourniture et pose d'un garage/station et de 2 box sécurisés connectés	66 247 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes Contrat « Dombes Saône »	50 %	57 063 €
		Autofinancement de la commune	42%	47 488 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>114 127 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>114 127 €</b>

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide**

- ✓ **D'ADOPTER** le plan prévisionnel de l'opération pour la fourniture et la pose de 2 stations solaires de recharge pour vélo, d'arceaux de stationnement et de box sécurisés pour le stationnement des vélos ;
- ✓ **D'AUTORISER** le maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du contrat « Dombes Saône » ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits communaux afférents, en dépenses et recettes, seront inscrits dans le cadre du budget.

**3. AMENAGEMENT DES VOIRIES GUIGUE & ORFEVRES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES AU TITRE DU PLAN « BONUS RELANCE »**

La commune a confié à l'aménageur « SERL », la construction d'un écoquartier dans le secteur de la Jacobée qui accueillera également un groupe scolaire aux caractéristiques techniques et énergétiques très ambitieuses. Le projet d'aménagement du haut de l'avenue Guigue et de la rue des Orfèvres consiste en la création d'une connexion de l'écoquartier et de son groupe scolaire avec le centre bourg.

Ce projet se place dans la continuité à la fois technique et fonctionnelle des aménagements réalisés dans le cadre de la ZAC écoquartier. Les travaux consisteront à enfouir la totalité des réseaux aériens, puis à aménager les 2 rues (trottoirs et voie de circulation).

Dans le cadre de la mise en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de son plan « Bonus Relance ».

A ce titre, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant HT
TRAVAUX	448 875 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	22%	98 752 €
		Dotations territoriales	15%	67 331 €
		SIEA	8,42 %	37 812 €
		Autofinancement de la commune	54,58%	244 980 €
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>448 875 €</b>

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide**

- ✓ **D'ADOPTER** le plan prévisionnel de l'opération d'aménagement de voirie communale de l'avenue Guigue et de la rue des Orfèvres ;

- ✓ **D'AUTORISER** le maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de son plan « Bonus Relance » ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits communaux afférents, en dépenses et recettes, seront inscrits dans le cadre du budget.

**4. AMENAGEMENT DES ENTREES DE VILLE ET DU CENTRE ANCIEN - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES AU TITRE DU CONTRAT « DOMBES SAONE »**

Par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2020, la commune de Trévoux a lancé l'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP), et fixer son cadre réglementaire tel que défini par le code de l'Environnement, en précisant, entre autres, les enjeux et objectifs du projet. Ce projet permettra notamment de protéger l'environnement, le paysage et le cadre de vie de la ville de Trévoux, d'homogénéiser les dispositifs.

Dans le même temps, la commune de Trévoux s'engage dans un plan d'actions pour mettre à jour sa propre signalétique en tenant compte de la nouvelle réglementation. L'objectif est de rester simple et lisible, de répondre aux nouveaux besoins et enjeux de l'affichage, tout en préservant l'environnement et en favorisant l'action communale en faveur du commerce de proximité et du développement touristique et culturel.

Les premiers travaux consistent à améliorer la qualité paysagère et fonctionnelle des entrées de ville d'une part, et de dynamiser le centre ancien d'autre part :

**- Entrées de ville :**

Après l'enlèvement d'un certain nombre de panneaux obsolètes ou interdits, une signalétique adaptée permettra une communication claire et organisée en faveur du tourisme, de la culture et des commerces. Des totems dédiés seront ainsi installés sur les quatre entrées de ville principales. Les totems devront regrouper, d'une part, la signalétique relative au bien-être et au bien-vivre à Trévoux en ciblant les commerces, services et les actions en faveur de l'environnement ; et d'autre part, la signalétique relative au patrimoine et au tourisme. Les totems, à l'image de la ville, seront sobres et élégants. Ils devront pouvoir s'adapter à la possible évolution de la signalétique. Ils seront les seuls supports d'information. Tout autre dispositif sera interdit sur les entrées de ville.

**- Centre ancien :**

Un certain nombre de commerces ont malheureusement déserté le centre ancien. Malgré les opérations en faveur de la rue des Arts menées par la ville, et l'activité et initiatives prises par les commerçants restants, il demeure un certain nombre de boutiques aux vitrines vides. Pour retrouver une animation et une vie de quartier, la commune va lancer une opération de « covering » pour habiller les vitrines. Le projet retenu est une représentation, à partir de photos anciennes, des rues ou autres décors emblématiques de la ville. Ces représentations couvriront l'intégralité des vitrines.

Dans un second temps, la Signalisation d'Information Locale sera également mise à jour.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région au titre du contrat « Dombes Saône ».

Pour cela, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Sources	Libellé	Montant HT	Taux
Fonds propres		15 300 €	20 %
Emprunts			
<b>Sous-total autofinancement</b>			
Union européenne			
DETR / DSIL		22 950 €	30 %
Conseil régional Contrat « Dombes Saône »		38 250 €	50 %
<b>Sous total subventions publiques*</b>			
<b>Total H.T.</b>		<b>76 500 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- ✓ *D'ADOPTER le plan prévisionnel de l'opération d'aménagement des entrées de ville et du centre ancien ;*
- ✓ *D'AUTORISER le maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat « Dombes Saône » ;*
- ✓ *DE DIRE que les crédits communaux afférents, en dépenses et recettes, seront inscrits dans le cadre du budget ;*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Délibérations (Compte rendu) affichées en mairie le 25 février 2021

Le Maire,  
Marc PÉCHOUX



